

Plateforme Emploi Accompagné

Dispositif
Emploi
Accompagné...

ARPS
SYNEA

... Qu'est-ce
que c'est ?

ADAPTÉ
AUX BESOINS

MOBILISABLE
À TOUT MOMENT
DU PARCOURS

EN
SOUTIEN
AUX PERSONNES
EN SITUATION DE
HANDICAP

UN
ACCOMPAGNEMENT
SOUPLE

ET À LEURS
EMPLOYEURS

pour une insertion durable
sur le marché du travail

PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE

Indre et Loire

1

Contexte juridique de l'Emploi Accompagné

Le **Dispositif Emploi Accompagné** (DEA) s'inscrit dans la loi du 08/08/16 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Il comporte un "accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle" comme mentionné dans l'article L.5213-2-1 du Code du Travail. Ce droit est ouvert aux personnes ayant une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et sur orientation de la MDPH.

ARPS SYNEA renforce le dispositif Emploi Accompagné avec des modalités d'accompagnement similaires pour des personnes ayant ou non une RQTH.

2

Public accompagné

Toute personne en situation de handicap ayant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi en milieu ordinaire et plus particulièrement les personnes en situation de handicap psychique, neurologique ou de déficience intellectuelle.

3

Un accompagnement décliné en 4 modules avec une phase d'accueil préliminaire :

- ✓ Évaluation de la situation de la personne
- ✓ Détermination du projet professionnel
- ✓ Assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi
- ✓ Accompagnement dans l'emploi et sécurisation du parcours professionnel.

Ces modules sont indépendants les uns des autres et sont mobilisés en fonction de la situation et des besoins de la personne.

4

Un référent au sein d'une équipe pluridisciplinaire

La personne est accompagnée tout au long de son parcours par un référent Emploi Accompagné qui est son interlocuteur privilégié. En fonction de ses besoins, elle peut également être accompagnée par d'autres professionnels de la plateforme ainsi que par des partenaires extérieurs.



ARPS SYNEA

45 rue du Mûrier
37540 St Cyr Sur Loire
Tél. 09 72 44 80 73



ARPS Fontenailles

Château de Fontenailles
37370 Beaumont-Louestault
Tél. 02 47 24 41 02



ESAT L. Bellan

PA Plaine des Vaux N°1 - 6 rue Rolland Pilain
BP 207 - 37500 Chinon
Tél. 02 47 98 45 55

Conception : www.ctandco.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional "Croissance et emploi" de l'Union Européenne 2014-2020